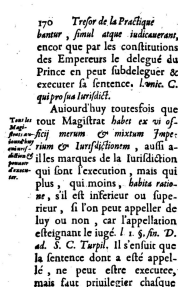


[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionTrésor de la pratique judiciaire civile et criminelle](#)[Collection1629 - Trésor de la pratique judiciaire civile et criminelle - Cardin Besongne](#)[Item1629 - Cardin Besongne - Trésor de la pratique judiciaire civile et criminelle - UGent](#)[Fichier1629 - Cardin Besongne - Trésor de la pratique judiciaire civile et criminelle - UGent](#)

1629 - Cardin Besongne - Trésor de la pratique judiciaire civile et criminelle - UGent

Auteurs : A. F.



175 Trésor de la Pratique
honor, final aique judiciaire,
encor que par les constitutions
des Empereurs le delegué du
Prince en peut subdeleguer &
executer la sentence. l'unic. C.
qui pro sua iurisdic.
Aujourd'hui toutes fois que
Tous les tout Magistrat habet ex vi of.
Magistrat fuy marit ex mixtum iurisp.
distingue rium ex iurisdictionem, nulli a-
dhibere illes marques de la iurisdiction
qui font l'exécution, mais qui
plus, qui moins, debent raiso-
ner, s'il est inférieur ou supe-
rieur, si l'on peut appeler de
luy ou non, car l'appellation
elleignant le iugé. l. 1. §. fin. D.
ad. S. C. Turpil. Il s'en suit que
la sentence dont a été appel-
lé, ne peut estre excecutee,
mais faut privilegier chaque

Informations sur cette page

GenreExemplaire

Mentions légalesImage(s) : Google/UGent

LangueFrançais

SourceGent (Be), Universiteits Bibliotheek Gent, BIB.JUR.004232

Format (largeur x format)8°

CouvertureParis

Contributeur(s)Vervent-Giraud, Sylvie (révision)

ÉditeurAnne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Mentions légalesImage(s) : Google/UGent

Informations sur le fichier

Nom original : 1629 Trésor de la pratique judiciaire-183.jpg

Lien vers le [fichier](#)

Extension : image/jpeg

Poids : 0.11 Mo

Dimensions : 842 x 1296 px

Fichier créé par [Anne Réach-Ngô](#)Fichier créé le 03/03/2019 Dernière modification le 29/07/2024